



Communiqué de presse du 17 décembre 2004

**Un parcours de riches, un parcours de pauvres  
Le SMG dénonce la tromperie de l'accord conventionnel  
entre médecins et caisses d'Assurance-maladie**

**L'Assurance-maladie a signé hier un accord avec trois des syndicats de médecins libéraux médicaux (CSMF, Alliance et SML).** Ils nous présentent le « médecin traitant » comme le nouveau remède pour boucher le « trou de la sécu » en améliorant la coordination des soins. Ce qu'ils oublient de nous dire, c'est que dans cet accord, les médecins spécialistes ont acquis le droit de faire des dépassements d'honoraires en dehors de ce parcours de « médecin traitant ». Ce qu'ils oublient de nous dire, c'est la suppression du système « médecin référent », option qui valorisait financièrement et humainement la coordination des soins et permettait aux plus démunis de bénéficier du tiers payant.

**L'accord qui vient d'être signé n'est pas une surprise** : il s'inscrit dans le cadre de la loi de « réforme » de l'Assurance-maladie votée par le parlement cet été : mise en place d'un directeur de l'Union des Caisses tout puissant, représentant du gouvernement, au détriment des syndicats représentant les assurés sociaux ; privatisation progressive de l'Assurance-maladie par la baisse de la prise en charge des soins avec obligation de recours aux assurances complémentaires.

**Il y a une formidable tromperie** à prétendre améliorer la coordination des soins en favorisant dans le même temps les dépassements d'honoraires pratiqués hors de ce parcours coordonné et en supprimant à brève échéance l'option de coordination existante.

**Il y a une formidable imposture** à garantir l'augmentation des revenus des médecins en contrepartie d'engagements de modération dans les prescriptions et au détriment de l'accès aux soins des patients.

**Il y a une formidable désinformation** à présenter cet accord comme une amélioration du système de protection sociale, alors que ce n'est qu'une aggravation de l'injustice sociale.

**Le Syndicat de la Médecine Générale affirme que le revenu des médecins ne doit dépendre ni de la multiplication du nombre d'actes ni de dépassements d'honoraires** ; une rémunération juste ne peut passer que par un système de prise en charge forfaitaire : capitation, forfait ou salariat. Cette possibilité doit être offerte dès aujourd'hui aux médecins qui le souhaitent.

**Le Syndicat de la Médecine Générale appelle tous ceux qui ont à cœur un véritable système de santé solidaire avec égal accès aux soins pour tous, à manifester leur désaccord et entrer en résistance :**

- les soignants qui souhaitent exercer une médecine globale dans un réel travail de coordination
- les syndicalistes et les mutualistes qui ne peuvent continuer à cautionner cette politique par leur présence passive dans les conseils des caisses d'Assurance-maladie.
- les usagers qui ne peuvent accepter de subir une médecine à deux vitesses

Contacts :

Docteur Marie Kayser, présidente du SMG : 06 86 55 80 02

Docteur Jean-Louis Gross : 03 80 62 30 40 Docteur Patrice Muller : 06 81 44 68 49